

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE DU 10 MARS 2022

Convocations : Journal Officiel du 10 février 2022
Tout ménage du 14 février 2022

Présidence : M. Alexis Choffat
Secrétariat : Mme Florence Marie Gerber

23 citoyen-ne-s présent-e-s

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée ;
- 2) Discuter et voter un crédit de Fr. 2'450'000.— pour la rénovation de la halle de gymnastique de Courchavon, à couvrir par voie d'emprunt, fonds propres et diverses subventions et participations. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement;
- 3) Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement de sécurité locale ;
- 4) Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement concernant la garde et la taxe des chiens ;
- 5) Divers

L'ordre du jour n'étant pas contesté, le Président ouvre l'assemblée à 20h00.

Deux scrutateurs sont nommés : MM Christian Broquet et Olivier Gschwind.

Deux membres du conseil communal sont excusés, à savoir Mme Sylvia Hügli et M. Julien Lallau, tous les deux pour raison maladie.

1. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée

Le Président informe l'assemblée que selon le règlement communal, le procès-verbal a été déposé publiquement au secrétariat communal et sur le site internet communal www.courchavon-mormont.ch. Aucune demande de compléments ou de rectifications n'est parvenue au secrétariat communal.

L'assemblée approuve le procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 décembre 2021 avec décharge et remerciements à son auteur.

2. Discuter et voter un crédit de Fr. 2'450'000.— pour la rénovation de la halle de gymnastique de Courchavon, à couvrir par voie d'emprunt, fonds propres et diverses subventions et participations. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement

M. Pascal Burri, architecte, prend la parole pour présenter le projet.

Une information ayant été donnée à l'assemblée du 16 décembre 2021, certains points seront passés un peu plus rapidement mais seront repris en cas de questions.

Les plans et des photos sont projetés. Les travaux sont expliqués. Ils comprendront notamment, la réfection complète de la partie halle de gymnastique, soit, les façades dont la partie vitrée, la toiture. Le sol sera remplacé et de manière générale afin d'être aux normes d'une salle de gymnastique, tous les éléments actuellement visibles tel que poutres métalliques, poignées de porte par exemple, devront être affleurés, c'est-à-dire que la paroi sera posée de manière à ce que les parois soient lisses. Un agrandissement destiné à devenir le local pour les engins de gym sera construit côté place de jeux, ce qui supprimera une fenêtre. Celle-ci pourra être remplacée par une fenêtre sur l'autre côté de la halle. Des escaliers pour sortir et accéder à la place de jeu seront installés. La cuisine ne sera pas modifiée mis à part le sol. Des WC pour personnes à mobilité réduite seront créés à côté des vestiaires et incluront une nouvelle douche. Les douches et vestiaires ne seront pas modifiés. Les sanitaires seront totalement refaits. Le chauffage à mazout sera remplacé par une pompe à chaleur, le système de ventilation est en ordre et restera mais il faudra modifier les grilles y relatives. Le vide sanitaire sera nettoyé et une isolation complémentaire sera posée. Les sols seront refaits dans leur totalité. La partie administrative sera peu touchée, il est prévu de changer les fenêtres et de changer l'entrée du bâtiment. Une nouvelle porte sera créée pour un accès direct dans la halle (également sortie de secours). Une nouvelle rampe sera construite et l'entrée dans le bâtiment se fera sur le côté. Le hall d'entrée sera agrandi par l'emprise sur le perron actuel et un auvent extérieur abritera ce secteur. Une isolation périphérique sera posée. Dans la présentation du mois de décembre, il était prévu de laisser la toiture de la partie administrative en l'état et d'uniquement la nettoyer. Au vu des quelques remarques émises par la population, le conseil a décidé de profiter des travaux pour remplacer également cette couverture. De ce fait, tous les travaux d'isolation pourront se faire depuis l'extérieur ce qui facilitera les choses. Les façades de la halle elles seront composées de panneaux sandwich recouvert de tôle perforée. Un défibrillateur sera installé. Ces travaux modifieront l'aspect de la halle qui n'aura plus le style industriel actuel. Des entreprises ont été mandatées pour estimer et évaluer les travaux nécessaires. Le gros problème constaté est la non-conformité du raccordement aux eaux usées qui ne sont pas dirigées dans les canalisations. Une étude du bâtiment concernant l'amiante a également été réalisée. Celle-ci a relevé plusieurs emplacements et matériaux contaminés. La charpente métallique de la halle est encore en état mais devra être renforcée car pas assez solide pour supporter la nouvelle toiture et les panneaux solaires. Les systèmes d'accès au bâtiment seront modifiés (système de clés). Il reste divers points à finaliser, notamment le remplacement des engins de gymnastique et divers petits éléments). Des « photos montages » du bâtiment et de la salle de gym après travaux sont montrées et expliquées. Les coûts par catégories de travaux sont annoncés, le total atteint Fr. 2'450'000.— à ce stade. Le devis est de plus ou moins 15%.

Mme [REDACTED] s'oppose à l'entrée en matière en raison du coût trop onéreux des travaux prévus. Après votation, l'assemble accepte l'entrée en matière (17 personnes).

Discussion (partie 1) - questions techniques :

M. [REDACTED] désire savoir combien d'heures par semaine la halle est utilisée. Elle est utilisée pour les leçons de gymnastique en priorité. Il demande également et au vu des augmentations récentes dans la fourniture de matériaux si le devis, qui date du mois d'octobre 2021, pourra être tenu ? M. Burri lui répond qu'une marge pour les augmentations est intégrée dans son offre. Toutefois cette évolution est préoccupante mais pour le moment les proportions restent raisonnables.

M. [REDACTED] demande si le but du Conseil communal est d'augmenter les locations de la halle ? si oui, il relève le problème de parcage lors de manifestations. Le but n'est pas

d'utiliser la halle plus que jusqu'à maintenant mais que le bâtiment soit assaini et moins énergivore. Pour ce qui est du parking, des solutions peuvent être trouvées lorsque c'est nécessaire. Il demande également si la halle, dans sa taille actuelle (12m X 24m), répond aux normes définies pour le sport ? M. Burri l'informe que bien que pas très grande, cette taille est acceptée pour les activités scolaires. Vu la configuration du terrain il n'est pas possible de l'agrandir, de plus, les autorités communales ne le souhaitent pas.

M. [REDACTED] demande si les matériaux utilisés sont bien du bois et des panneaux sandwichs ? M. Burri répond que oui et le sol sera également refait. [REDACTED] ajoute que beaucoup d'enfants vivent dans notre commune et avoir un bâtiment et une salle de sport aux normes et en ordre est important.

M. [REDACTED] trouve que le coût, par rapport à une ville, est plus important pour les citoyens du village. Est-ce qu'une réflexion sur une éventuelle démolition et reconstruction à un autre endroit a été étudiée ? M. Burri précise qu'une démolition et reconstruction reviendrait plus chère car il faut payer les coûts de démontage, élimination et remise en état du terrain. De plus dans le village il y a peu de possibilité pour construire un bâtiment de cette taille à un autre endroit.

Mme [REDACTED] relève que les constructions dangereuses et non autorisées à l'intérieur de la halle seront supprimées (poutres métalliques, poignées de portes, etc.) mais que le projet prévoit la pose d'un escalier qui donnera dans la cour d'école et place de jeux. Le futur escalier sera posé le long du nouveau mur (agrandissement) et ne représentera aucun danger.

M. [REDACTED] regrette que le choix du Conseil communal se soit arrêté sur le matériau métallique et non le bois. Le Maire et M. Burri lui répondent que c'est une décision unanime des membres du Conseil communal qui souhaitent apporter une touche de modernité et surtout de longévité à ce bâtiment. M. Burri ajoute que le choix se ferait sur une couleur bronze qui s'intégrera dans le paysage et aura un effet plutôt classe.

Le Maire prend la parole afin d'exposer et expliquer l'aspect financier du projet.

L'état des ressources communales disponibles au 31 décembre 2021 est communiqué.

Le financement proposé est entre autres : le prélèvement de Fr. 165'000.— sur les fonds disponibles, à savoir Fr. 40'000.— sur le fonds des eaux usées, Fr. 30'000.— sur les fonds forestiers et Fr. 95'000.— à disposition de subventions et aides reçues pour les travaux de la fontaine de Mormont.

Nous pouvons estimer les subventions pour les travaux énergétique de Fr. 25'000.— et Fr. 140'000.— du canton par son service de l'enseignement (subvention confirmée). Fr. 600'000.— seront prélevés sur les fonds propres.

Le crédit à négocier avec un établissement bancaire se monterait à Fr. 1'520'000.--.

La charge financière estimée se monte à Fr. 71'500.— par année. Amortissement de l'investissement sur 50 ans, soit Fr. 49'000.— et intérêts bancaires (taux moyen de Fr. 1.5% sur Fr. 1'500'000.--) Fr. 22'500.--.

Des demandes d'aides financières seront adressées à diverses fondations et associations (Parrainage des communes suisses, Loterie romande, etc.).

Le Maire et le Conseil communal proposent donc à l'assemblée communale d'accepter le crédit proposé de Fr. 2'450'000.— nécessaire à la réalisation de ce beau et important projet.

Discussion (partie 2) - questions financières et diverses

M. [REDACTED] demande si l'augmentation de la dette aura un impact sur la capacité financière de la commune. Le Maire lui répond que oui par l'impact de l'investissement mais la quotité d'impôt ne sera pas touchée. M. [REDACTED] demande également si les fonds propres sont disponibles ? Le Maire lui répond que oui, ces sommes sont sur nos comptes.

Mme [REDACTED] demande si le prix de la location sera revu ? Il faudra peut-être adapter ce prix mais il est trop tôt pour le décider.

M. [REDACTED] demande si nous pourrions toucher des subventions pour les panneaux photovoltaïques ? oui mais les subventions cantonales ont été revues à la baisse pour cette année. Il demande également comment fera la commune si les coûts ne peuvent pas être tenus vu les fortes augmentations dans tous les secteurs ? M. Burri l'informe que le bureau veillera à verrouiller les prix lors des appels d'offres mais l'avenir est incertain et nous espérons pouvoir tenir les coûts au maximum.

Votation : l'assemblée accepte à la majorité, par 19 votes pour et 3 votes contre et 1 abstention, le crédit de Fr. 2'450'000.— pour la rénovation de la halle de gymnastique de Courchavon, à couvrir par voie d'emprunt, fonds propres et diverses subventions et participations.

3) Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement de sécurité locale

Le règlement est projeté sur écran et lu, dans sa totalité, par Mme Sylviane Forster Brüderli. Il a été déposé 20 jours avant cette présente assemblée au secrétariat communal et le sera encore 20 jours après.

Pas d'opposition à l'entrée en matière.

Discussion : Mme [REDACTED] demande si une voiture sans plaque peut rester garée sur son terrain. Si sur son terrain privé oui mais encore faut-il s'assurer que la nature du sol sous le véhicule l'y autorise. Pour les camping-cars et caravane c'est différent.

Mme [REDACTED] demande si la personne chargée de déblayer la neige pourrait éviter de la mettre du côté des maisons d'habitation. Nous transmettrons l'information.

M. [REDACTED] demande, s'il a bien compris, si lorsqu'il prévoit d'organiser une manifestation il doit avoir l'autorisation de la commune. La réponse est oui. M. [REDACTED] relève que le nom du Triage forestier est inscrit en entier dans le règlement, soit le « triage forestier Refouss ». Il conseille, au vu des changements possible, de ne pas citer expressément cette précision.

Votation : l'assemblée accepte à l'unanimité le nouveau règlement de la sécurité locale.

4) Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement concernant la garde et la taxe des chiens

Le règlement est projeté sur écran et lu, dans sa totalité, par Mme Valérie Broquet. Jusqu'à présent, les règles concernant les chiens étaient englobées dans le règlement de police mais à notre époque, il est conseiller d'avoir un règlement uniquement pour gérer ce qui touche à la détention de chiens.

Pas d'opposition à l'entrée en matière.

Discussion : Mme [REDACTED] relève qu'il y a une catégorie de détenteurs de chiens qui ne respectent pas le règlement car ils ne ramassent pas les crottes de leur-s chien-s.

Votation : l'assemblée accepte à l'unanimité le nouveau règlement concernant la garde et la taxe des chiens.

5) Divers

Le Maire donne les informations suivantes :

Une plaque historique qui se trouvait sur l'ancien réservoir de Courchavon a été nettoyée et remise en place.

Dangers sur les crues : état de l'avancement du dossier. En préparation pour les demandes de subventions.

Guerre en Ukraine : rappel sur l'action mise sur pied par M. Julien Lallau, action que l'exécutif communal a soutenue par le versement d'un don.

Autres demandes et remarques des citoyens présents :

Mme [REDACTED] demande pourquoi le camion poubelle monte encore au quartier du Crin alors que maintenant les moloks sont posés et en service. Il va vider un conteneur d'une entreprise tous les 15 jours.

M. [REDACTED] relève que des arbres morts semblent dangereux, ils se situent au-dessus du hangar de Thermobois, à la Route du Varieu. Le Maire répond qu'une coupe de sécurité a déjà été faite dans ce secteur mais informera le garde forestier pour qu'il aille contrôler.

M. [REDACTED] informe l'assemblée qu'une fête de la Damassine sera organisée les 3 et 4 septembre 2022.

Le Maire remercie les personnes présentes et leur souhaite une belle soirée.

M. Alexis Choffat remercie le Maire, la secrétaire et les membres du Conseil communal pour leur travail et souhaite également une bonne soirée aux personnes présentes.

Comme il n'y a plus de questions, la séance est levée à 22h20.

Courchavon, le 31 mars 2022

Lu et approuvé lors de l'assemblée communale du : _____

AU NOM DE L'ASSEMBLEE

Le Président :

La Secrétaire :

Alexis Choffat

Florence Marie Gerber

